

# Commune de Trégomeur

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Du 25 septembre 2023

#### ✓ Proposition de motion de soutien pour la maternité de Guingamp

Denis Le Buhan propose de réaffirmer le soutien de la commune pour la défense de la maternité et de l'hôpital de Guingamp.

Il est donné lecture de la proposition de motion :

La commune de Trégomeur s'inquiète de la suspension prétendument préventive des accouchements à la maternité de Guingamp.

A l'inquiétude s'ajoute la colère de n'avoir aucun engagement écrit du ministre en charge de la santé pour une reprise de cette activité dans les plus brefs délais.

**Le Conseil municipal adopte** cette motion et fait part de son inquiétude sur le devenir de la maternité de Guingamp et de son hôpital.

#### ✓ Convention de gestion des espaces verts des logements du presbytère

M. le Maire expose au conseil municipal que l'entretien des logements intercommunaux de St Fiacre, Plouvara, Trégomeur et Tressignaux était effectué par les agents de la communauté de communes, dont le temps de trajet est souvent plus long que le temps de travail effectué surplace. De plus, le plan de charge du service technique ne permet pas un entretien régulier de ces espaces. Afin de gagner en efficacité mais également en qualité, il est proposé de confier l'entretien aux agents techniques de la commune.

Il a été décidé avec Leff Armor communauté de conclure une convention de gestion et d'entretien des espaces verts, afin de continuer à être entretenus de la manière la plus pertinente et la moins onéreuse, par les agents techniques de la commune.

La convention prend effet à la date de signature, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Les prestations d'entretien et de maintenance définies dans la présente convention seront à titre gracieux par les services de la commune.

le Conseil municipal **demande** à modifier la convention en demandant à ce que les chantiers d'insertion effectuent les travaux d'entretien.

#### ✓ Contentieux Zooparc de Trégomeur

M. le Maire fait part d'un contentieux avec les services fiscaux concernant une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de 36 000 € suite à une demande du gérant du Zooparc de Trégomeur d'être exonéré d'une taxe qui ne concerne pas la commune.

## ✓ Rentrée scolaire 2023-2024

Mme Valérie Ramoné informe des effectifs à la rentrée scolaire 2023-2024 :

*Effectifs à l'école publique*

<i>Classe</i>	<i>Trégomeur</i>	<i>Plélo</i>	<i>Tréméloir</i>	<i>Lantic</i>	<i>Tréguidel</i>	<b>Totaux</b>	<i>Année 2022/2023</i>
<i>TPS</i>	1					1	5
<i>PS</i>	10					10	9
<i>MS</i>	11			1		12	10
<i>GS</i>	10					10	4
<i>CP</i>	3		1			4	7
<i>CE1</i>	5			1		6	12
<i>CE2</i>	12	1		1	1	15	4
<i>CM1</i>	9					9	10
<i>CM2</i>	14					14	3
<b>Totaux</b>	<b>74 1 – 3 ans</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>80 + 3 ans 1 – 3 ans</b>	<b>59 + 3 ans 5 – 3 ans</b>

*Effectifs à l'école Sainte-Thérèse*

<i>Classe</i>	<i>Trégomeur</i>	<i>Plélo</i>	<i>Plouvara</i>	<b>Totaux</b>	<i>Année 2022/2023</i>
<i>TPS</i>	1			1	0
<i>PS</i>	1			1	5
<i>MS</i>	2	1	1	4	1
<i>GS</i>	2			2	2
<i>CP</i>	2			2	2
<i>CE1</i>	1			1	2
<i>CE2</i>	0			0	6
<i>CM1</i>	1	1		2	3
<i>CM2</i>	0	1	1	2	2
<b>Totaux</b>	<b>9 1 – 3 ans</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>14+ 3 ans 1 – 3 ans</b>	<b>23+ de 3 ans 0 – de 3 ans</b>

## ✓ Affaires scolaires

### Ouverture de classe, RPI de direction

Mme Valérie Ramoné, informe de l'ouverture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école publique La Mare Morel, avec l'enseignante Aurélie Le Morvan, qui a en charge la classe de CM1/CM2.

La répartition des classes est la suivante :

- Isabelle Lemoine : TPS/PS/MS
- Magalie Jezequel : GS/CP
- Alexandre Kermoal : CE1/CE2
- Aurélie Le Morvan : CM1/CM2

Mme Valérie Ramoné informe que le RPI de direction entre Plélo et Trégomeur est maintenu pour l'année scolaire 2024-2025.

Mme Valérie Ramoné rappelle que l'école Sainte-Thérèse est désormais en classe unique et qu'elle a rencontré le directeur Anthony Jouan et l'enseignante Claire Le Bour.

## ✓ Devis lits

Mme Ramoné Valérie informe le conseil municipal qu'une demande de lits pour le dortoir a été effectué par l'école, du fait de l'augmentation des effectifs à la rentrée 2023. Un devis a été sollicité auprès de la société Centex. Le montant du devis s'élève à 440,83 € TTC pour l'achat de 8 lits.

**le Conseil municipal valide** le devis de la Société Centex pour l'achat de lits pour le dortoir pour un montant de 367,36 € HT, soit 440,83 € TTC.

## ✓ Aménagement : devis embellissement du transformateur près de l'école

Mme Ramoné Valérie, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente au conseil municipal le devis de Guénola Jouanny concernant la réalisation d'une peinture murale sur le transformateur électrique près de l'école. Le montant du devis s'élève à 1502,13 € TTC ;

**Le Conseil municipal valide** le devis de Guénola Jouanny pour l'embellissement du transformateur pour un montant de 1 502,13€ TTC.

Le SDE peut subventionner le projet à hauteur de 400 €. Une demande est en cours.

### ✓ **Demande budget complémentaire pour les fournitures scolaires de l'école publique**

Mme Valérie Ramoné présente la demande de l'école pour un budget complémentaire pour les fournitures scolaires du fait de la hausse des effectifs pour la rentrée 2023. Le budget pour l'année 2023 étant de 3 300 €, Il est proposé d'augmenter le budget de 130 € pour ce dernier trimestre de l'année.

**le Conseil municipal valide** l'augmentation du budget à hauteur de 130 € pour ce trimestre.

### ✓ **Participation de la commune pour l'activité voile**

M. le Maire rappelle que Leff Armor ne prend plus en charge l'activité voile pour les écoles. M. le Maire propose que la commune prenne en charge 50 % du coût de l'activité, le restant à charge sera pour l'association des parents d'élèves.

La facture étant de 1080 €, la commune demande une participation de 540 € de l'amicale laïque. Un titre de ce montant sera donc émis à l'Amicale Laïque.

**le Conseil municipal valide** la prise en charge de 50 % du coût de l'activité par la commune et demande la participation de 50 % de l'amicale laïque.

### ✓ **Tarif participation repas CCAS pour les accompagnateurs**

M. le Maire informe que la facturation des repas du CCAS pour les accompagnateurs est fixée à 34 € par personne.

**le Conseil municipal valide** la participation du repas à 34 €.

### ✓ **Vente de bois**

M. Bertrand Renier informe que suite à l'annonce insérée dans le bulletin municipal pour la vente de 2 cordes de bois de chauffage, deux propositions ont été faites. La proposition retenue est celle de M. et Mme Jouve/Amalric pour un montant de 360 €.

**le Conseil municipal valide** la proposition de M. et Mme Jouve/Amalric pour un montant de 360 €.

### ✓ **Recensement de la population 2024**

M. le Maire informe du recensement de la population de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Pour préparer et réaliser cette enquête, la commune doit mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers avec notamment la nomination d'un coordonnateur communal. Il est responsable de la préparation, du suivi de la collecte, de l'encadrement des 2 agents recenseurs en collaboration avec le superviseur de l'INSEE.

Il propose de nommer Mme Catherine Morin, secrétaire de mairie en qualité de coordonnatrice communale.

Deux agents recenseurs seront recrutés pour effectuer cette opération.

**le Conseil municipal donne** son accord pour la nomination de Mme Catherine Morin en qualité de coordonnatrice communale dans le cadre de la campagne de recensement de la population

### ✓ **Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire du CDG 22**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité, a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique ;

Le Conseil municipal

#### **DECIDE**

---

D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

#### **ET AUTORISE**

Le Maire à signer le CERTIFICAT d'adhésion dans le cadre du contrat groupe

---

### ✓ **Informations et questions diverses**

M. le Maire informe que Leff Armor, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan climat 2023-2026, a lancé en juin dernier une étude de structuration du développement des énergies renouvelables sur le territoire qui doit durer 18 mois.

Cette étude vise la mise en place d'un Schéma Directeur des énergies renouvelables à l'horizon 2025. Une phase de concertation sera lancée cet automne. Cette phase de concertation passe par la mise en place d'une Convention citoyenne constituée d'une trentaine de personnes (27 citoyens et 3 personnes ressources).

Pour le recrutement des conventionnés, un tirage au sort, à partir des listes électorales, sera effectué par Leff Armor.

Leff Armor enverra alors un courrier d'invitation aux habitants concernés pour une réunion d'information fin octobre qui leur présentera le déroulement et les objectifs de la convention citoyenne.